

A ENVOYER AVANT LE 27 MAI 2016 A : tfi@infopro-digital.com

IDENTITE ET COORDONNEES DE LA CANDIDATE que vous parrainez :

ENTREPRISE :

NOM : PRENOM :
FONCTION :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
SITE WEB :
ADRESSE E-MAIL : TEL :

VOS COORDONNEES (contact que nous pouvons joindre si besoin pour le suivi du dossier) :

ENTREPRISE OU ORGANISME :

NOM : PRENOM :
FONCTION :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
SITE WEB :
ADRESSE E-MAIL : TEL :

JE DECLARE AVOIR OBTENU L'APPROBATION DE LA CANDIDATE POUR LE DEPOT DE SA CANDIDATURE A CE CONCOURS.

Fait à : , le (signature)

Vous avez le choix de déposer un dossier de candidature dans deux catégories différentes, au maximum. Nous vous invitons à lire attentivement les spécificités de chacune d'entre elles et d'expliquer pourquoi vous avez un parcours exemplaire dans la catégorie choisie.

Femme Entrepreneur

- Attribué à une femme entrepreneur ou intrapreneur, particulièrement remarquée par l'énergie et la stratégie qu'elle a su insuffler ainsi que la pertinence des orientations prises pour le développement de l'entreprise, qu'il s'agisse d'une start-up indépendante, de la création d'une filiale au sein d'un groupe, ou de la relance d'une entreprise industrielle sur le déclin. Ce trophée récompensera une femme visionnaire.

Femme de Production

- Attribué à une femme directrice industrielle ou directrice d'une ou plusieurs unités de production, qui a réussi à s'imposer dans un univers souvent très masculin. Sa passion pour l'industrie, les process de production et les technologies sera appréciée, de même que ses qualités humaines et organisationnelles. Ce trophée primera une femme dotée de grandes qualités managériales.

Femme de Projets

- Attribué à une femme directrice d'un projet industriel, technologique ou scientifique ayant permis la transformation d'une entreprise. Le jury accordera une attention toute particulière aux projets durables et responsables, dont l'impact sur la société, l'emploi ou encore l'environnement est significatif. Ce trophée récompensera une femme capable de fédérer des équipes autour d'un grand projet.

Femme de R&D

- Attribué à une femme directrice de R&D, responsable d'un bureau d'études ou d'un laboratoire ayant été par exemple à l'origine au minimum d'un dépôt de brevet significatif pour le développement de l'industrie. Le jury tiendra particulièrement compte de la dimension humaine et technique liée à la conception du projet. Ce trophée sera remis à une femme, elle-même scientifique de formation, capable de manager des équipes de chercheurs et techniciens.

Femme d'Innovation

- Attribué à une femme à l'origine d'une innovation spectaculaire, qu'il s'agisse d'une innovation scientifique, technique, économique, financière ou humaine, qui bouscule les pratiques habituelles du secteur. Ce trophée récompensera une femme douée d'un sens très affûté du marketing et du client.

Femme Commerciale

- Attribué à une femme aux performances et aux résultats commerciaux remarquables et avérés. Ce trophée récompense une femme avec des valeurs humaines affirmées, qu'elle a su mettre en œuvre au quotidien dans le management de ses équipes. Sa créativité et son sens de l'innovation lui ont permis des prises de risque réfléchies l'ayant conduite au succès. Ce succès lui vaut l'estime de son équipe, de sa hiérarchie mais aussi et surtout de ses clients. Ce trophée s'adresse à toutes les femmes occupant une fonction commerciale dans l'industrie : direction commerciale, direction marketing, export, développement, ...

Femme du Numérique

- Attribué à une femme exerçant des fonctions de direction et ayant initié ou développé la numérisation d'un produit, d'un service ou d'une organisation. Son travail particulièrement remarqué par la pertinence des orientations prises a permis à l'entreprise de se développer significativement. Ce trophée récompensera une « GEEK » ayant transformé durablement son organisation.

Femme du Développement durable

- Attribué à une femme à l'origine de réalisations remarquables dans les domaines de l'environnement et du développement durable, qu'il s'agisse de la mise sur le marché de produits ou services permettant la réduction des consommations d'énergie et/ou des pollutions, la réduction de des impacts environnementaux tout au long du cycle de vie, et qui bousculent les pratiques habituelles du secteur. Ce trophée sera remis à une femme prenant en compte la dimension économique, environnementale, sociale et s'inscrivant dans une démarche citoyenne.

Femme Internationale

- Attribué à une femme ayant un parcours international et/ou à une femme ayant développé une entité ou un réseau à l'étranger. Son adaptabilité, son appréhension d'un univers multiculturel et sa curiosité intellectuelle seront appréciées, de même que ses qualités humaines et organisationnelles. Ce trophée primera une femme dotée de grandes qualités managériales et à l'ouverture d'esprit particulièrement notable.

Femme au Début prometteur

- Attribué à une femme dans ses quatre premières années d'expériences professionnelles exerçant des responsabilités exceptionnelles, au parcours remarqué par ses pairs et par les dirigeants de son entreprise. Ce trophée récompensera tout simplement une jeune diplômée à très haut potentiel.

Trophée de la Femme de l'Industrie de l'année

- C'est le « grand prix », attribué par le jury à une femme au parcours exceptionnel, sélectionnée parmi l'ensemble des candidatures reçues. Aucun dossier ne peut être déposé.

IDENTITÉ DE LA CANDIDATE

NOM : _____ PRENOM : _____
ÂGE : _____ NATIONALITÉ : _____
FONCTION : _____
NOM DE L'ENTREPRISE _____
SECTEUR D'ACTIVITE : _____ EFFECTIFS : _____ CHIFFRE D'AFFAIRES : _____
A LA TÊTE D'UNE EQUIPE DE : _____ salariés

CATEGORIE(S) DANS LESQUELLES LA CANDIDATURE SEMBLE LEGITIME D'ÊTRE PRÉSENTÉE (2 catégories maximum) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme Entrepreneur | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme Commerciale |
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme de Production | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme du Numérique |
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme de Projets | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme du Développement durable |
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme de R&D | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme Internationale |
| <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme d'Innovation | <input type="checkbox"/> Trophée de la Femme au Début prometteur |

PRESENTATION DE LA CANDIDATE

(Maximum 2 pages)

FORMATION - (diplômes et distinctions, réseaux d'appartenance,...)

COURTE BIOGRAPHIE - Nous vous suggérons d'y faire figurer les éléments clés du parcours professionnel responsabilités exercées, mandats et autres missions, et de mettre en avant les principales réalisations et résultats obtenus.

COURTE BIOGRAPHIE (suite) :

LE SUCCÈS DONT VOUS ÊTES LE PLUS FIER

PARRAIN DE LA CANDIDATE

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

SOCIÉTÉ :

Le choix du parrain est libre : son rôle est d'apporter un éclairage différent sur la candidate et mettre en avant ses atouts pour la catégorie. Il peut être un responsable, actuel ou passé, un collègue ou un ancien collaborateur ayant suivi sa carrière, un proche, ... toute personne ayant légitimité à porter un regard extérieur sur son parcours.

EXPLIQUEZ POURQUOI CE PARCOURS VOUS SEMBLE EXEMPLAIRE - N'hésitez pas à raconter des expériences vécues, à faire partager votre sentiment personnel sur la candidate et à décrire les qualités que vous appréciez particulièrement chez elle (maximum 1 page).

ARTICLE 1 - LES ORGANISATEURS ET LES OBJECTIFS DU TROPHEE

Les «Trophées des Femmes de l'industrie», dont l'objectif est d'honorer les femmes qui se sont illustrées aux plus hauts niveaux de responsabilité de l'industrie, sont organisés par :

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO (G.I.S.I.)

Capital 38 628 352 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle

La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex - FRANCE

Ci-après l'organisateur

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO est un éditeur de presse qui édite notamment le magazine professionnel « L'Usine Nouvelle ».

ARTICLE 2 - LES TROPHEES – CATEGORIES

L'organisateur a retenu **11 catégories** dans le cadre de l'édition 2016 des Trophées des Femmes de l'industrie :

- Trophée de la Femme Entrepreneur
- Trophée de la Femme de Production
- Trophée de la Femme de Projets
- Trophée de la Femme de R&D
- Trophée de la Femme d'Innovation
- Trophée de la Femme Commerciale
- Trophée de la Femme du Numérique
- Trophée de la Femme du Développement durable
- Trophée de la Femme Internationale
- Trophée de la Femme au Début prometteur
- Trophée de la Femme de l'industrie de l'année

ARTICLE 3 - LES CANDIDATURES

Les candidates choisissent de déposer leur dossier de candidature pour le trophée qui leur paraît correspondre le mieux à leur réalisation de carrière. Néanmoins, l'organisateur, le comité d'experts ou le jury pourra inscrire une candidate à un autre trophée que celui auquel elle a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

Les entreprises peuvent également proposer des candidatures de femmes exerçant en leur sein, sans que l'initiative de la candidature vienne de la candidate elle-même. Il convient cependant d'informer les candidates de la démarche entreprise afin d'obtenir leur accord pour qu'en cas de victoire, celles-ci soient prêtes à participer à la cérémonie pour recevoir leur trophée.

De même, les réseaux de femmes pourront proposer des candidatures de membres de leur association à condition là encore d'avoir informé les candidates de la démarche et obtenu leur accord pour qu'en cas de victoire, celles-ci soient prêtes à participer à la cérémonie pour recevoir leur trophée.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES CANDIDATES

Les candidates ou les entreprises et réseaux à l'origine des candidatures présentées déclarent qu'elles disposent de tous les droits, notamment de Propriété Intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur) sur les projets présentés. Si les candidates ou les entreprises et réseaux à l'origine des candidatures ne disposent pas de ces droits, elles garantissent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de litiges liés à la protection de la Propriété Intellectuelle. La candidate, l'entreprise ou le réseau à l'origine de la candidature fera, seule, son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise des trophées, à propos du dossier ou de la carrière présentée. Elle indemniserà l'organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

Clôture des inscriptions et de remise des dossiers : **27 mai 2016**

L'inscription est gratuite. Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur notre site. Ils devront être adressés à l'adresse suivante : tfi@infopro-digital.com. Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

Si vous avez des questions, n'hésitez à nous joindre par mail.

ARTICLE 6 – RECEVABILITE

Les formulaires devront être adressés, dûment remplis, sous peine de nullité, par e-mail avec accusé de réception, à l'organisateur à l'adresse mentionnée à l'Article 5, pour le 27 mai 2016 au plus tard. Si un dossier est jugé non recevable par rapport au présent règlement, une lettre motivée en avisera le postulant.

ARTICLE 7 – COMITE D'EXPERTS ET JURY - SELECTION DES NOMINEES ET DES LAUREATES

Les membres du comité d'experts comme les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues du monde industriel, dirigeant(e)s d'entreprise ou d'associations, élu(e)s, représentant(e)s d'écoles. Ils sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et leur représentativité du monde industriel, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

Les dossiers seront instruits dans un premier temps par un comité d'experts. Puis le Grand Jury fera l'objet d'une seconde expertise sur les dossiers. Les débats du comité d'experts et du jury sont tenus secrets jusqu'au jour de la cérémonie, soit le 20 septembre, et leurs décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

ARTICLE 8 - REMISE DES TROPHEES

Les trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le 20 septembre 2016. Les nominées seront avisés de leur nomination par l'organisateur et devront être présents à la cérémonie afin de, en cas de victoire, recevoir leur trophée (si elles sont désignées lauréates par le Jury).

ARTICLE 9 - UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITE

L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidate, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle elle appartient. Ces informations ne seront portées à la connaissance du comité d'experts, du jury et des prestataires de l'organisateur qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréates et de la communication autour du trophée.

Pour les lauréates et les nominées en revanche, du seul fait de leur nomination, l'organisateur est autorisé à rendre publiques les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant aux «Trophées des Femmes de l'industrie». L'organisateur informera préalablement les lauréates et nominées de ces actions de communication.

ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les lauréates et nominées sont informées que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de leur nomination. Elles acceptent que leurs données soient utilisées par l'organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues à l'article 9. En outre, G.I.S.I. ou toute société du groupe Infopro Digital pourra leur envoyer des invitations en vue de l'organisation d'événements. Toutes les candidates disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : Groupe Industrie Services Info, Trophées des Femmes de l'Industrie - Anne-Cécile Conor, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - 92186 Antony Cedex, ou par mail à cnil@gisi.fr.

ARTICLE 11 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible en ligne il peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse Internet suivante : <http://evenements.infopro-digital.com/usinenouvelle/trophee-trophees-des-femmes-de-l-industrie-2016-4467>. Une copie écrite du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à : Groupe Industrie Services Info, Trophées des Femmes de l'industrie - Anne-Cécile Conor, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex. Les frais engagés par les candidates pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur par la réexpédition d'un timbre au même tarif). Groupe Industrie Services Info statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

.....